

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire et a délibéré comme suit :

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Urbanisme développement économique

Délibération n°1/54 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AD 550 (22 à 28 rue Marat) à la société Véolia Eau SFDE et acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AD 551 (20 rue Marat) par la Commune – Approuvée

Marchés Publics

Délibération n°2/55 - Rapport de présentation relatif au choix du mode de gestion et à la décision de recourir à une délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la Ville – Approuvée

Délibération n°3/56 - Adhésion à la centrale d'achat de la Région Île-de-France – Approuvée

Finances

Délibération n°4/57 - Subvention exceptionnelle à l'association le Souvenir Français d'Arnouville – Approuvée

Ressources Humaines

Délibération n°5/58 - Personnel communal – Création de quatre postes permanents à temps complet et mise à jour du tableau des effectifs – Approuvée

Délibération n°6/59 - Personnel communal - Indemnisation des congés annuels non pris – Approuvée

Cabinet

Délibération n°7/60 – Adhésion au SIGEIF de la commune de Longpont-sur-Orge (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz – Approuvée

Intercommunalité

Délibération n°8/61 – Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ses communes membres, leurs établissements publics locaux et autres acheteurs rattachés – Approuvée

Délibération n°9/62 – Convention de prestation de service entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la commune pour la gestion des dépôts sauvages – Approuvée